



REGLEMENT CONCOURS D’AFFICHE

“Challenge de l’ASEC”

Participation :

Ce concours est ouvert à tous les adhérents du club ASEC Natation Saint-Paul La Réunion.

L’affiche pourra être réalisée en groupe ou seul et devra être envoyée au plus tard le 27 mars 2022 à minuit à l’adresse mail de l’association : asec.natation.direction@gmail.com

Modalités de participation :

Pour participer à ce concours, les candidats doivent respecter les dispositions suivantes :

1. Envoi par courrier électronique à l’adresse : asec.natation.direction@gmail.com
2. Sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte, tout envoi :
 - envoyé à une mauvaise adresse,
 - adressé après la date limite du 27 mars 2022,
 - émanant d’une personne n’ayant pas qualité pour participer

Limitation de participation :

Les affiches qui pourront être retenues dans le cadre du présent concours doivent être la création du participant / de l’équipe participante. Sont exclues les créations de tiers.

Chaque participant / chaque équipe participante ne peut présenter qu’une seule affiche pendant toute la période de validité du concours. Cette dernière ne pourra faire l’objet que d’un seul envoi pendant toute la durée du concours (envoi par courrier électronique).

S’il est constaté qu’un participant a adressé plusieurs affiches ou qu’il a adressé la même affiche plusieurs fois, sa participation ne sera pas retenue.

Toute déclaration mensongère d’un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité du comité puisse être engagée.

Modalités de désignation des lauréats et composition du jury :

Le jury, composé des membres du comité directeur de l'ASEC Natation Saint-Paul La Réunion élira parmi les affiches sélectionnées, l'affiche gagnante.

Pour établir son choix, le jury prendra en compte prioritairement l'intérêt et l'originalité de l'affiche, ainsi que le respect de la charte éditoriale.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées par les participants. Il tranchera également, dans le respect des lois, toute question d'application, d'interprétation du présent règlement ou toute question non réglée par celui-ci qui viendrait à se poser à l'occasion du présent concours.

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible.

Charte éditoriale :

1. Le nombre d'affiche est limité à une seule.
2. Chaque affiche devra être créée en insérant :
 - le nom de la compétition "Challenge de l'ASEC"
 - la date de la compétition : 24 avril 2022
 - le lieu de la compétition : Piscine Josselyn Flahaut
 - la ville : Saint-Paul
 - thématique visuelle en lien avec la natation

Un espace devra être réservé au bas de l'affiche pour les logos des partenaires. Ceux-ci seront placés par le service communication du club.

3. Dans le mail devront être jointes les informations suivantes sur le(s) participant(s) : nom, prénom, numéro de téléphone et/ou adresse électronique.